

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2017

COMPTE RENDU

Présents : CASTELLE Lydia , PIERRA Chantal, TAVASANI David, FOCH Didier, PUISSEGRUR Georges, VIALATTE Jean-Pierre, SUFFRAN Patricia, BOULET Jean-Louis, CASTELLE Cécile,

Absente : VINSONNEAU Rose

Excusés :
SALLES Laurent

Président de séance :
Jean-Pierre VIALATTE

Secrétaire de séance :
David TAVASANI

Ordre du Jour:

- Informations générales

Délibération pour la modification statutaire de la communauté de communes Cagire Garonne Salat, Ajout de la compétence optionnelle « Eau ».

- Délibération pour la prise de compétence obligatoire « actions de développement économique promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » qui concerne spécifiquement le transfert de l'Office de Tourisme de la Commune de Salies-du-Salat à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.
- Délibération pour la prise de compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie »
- Délibération autorisant le maire à signer la convention d'utilisation des données du site service public.fr.
- Délibération autorisant l'adhésion au co-marquage avec service-public.fr .
- Délibération autorisant le maire au traitement d'informations nominative .

- Délibération pour le montant des locations de la salle des fêtes et de son règlement intérieur.
- Délibération pour la création d'un ossuaire au cimetière .
- Arrêté municipal pour la mise à disposition d'une concession communale au cimetière.
- Vote de la taxe d'aménagement pour 2018
- Questions diverses.

Ouverture du Conseil à 21h00 en salle du Conseil.

- Rajout à l'ordre du conseil municipal de deux demandes de modifications sur le budget 2017

Délibération	Pour : 9
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Sujet 1 : Décision modificative du budget 2017 :

Régularisation pour les parts sociales 2016

0.80 centimes d'euros saisie en doublon / réalisation d'une ligne en négatif pour le montant de 0.80 centimes d'euros

Cautions de Mme TOULON bloquée sur la section investissement ligne 020
--

(Conservée pour retard de restitution du logement) / réaffectée sur la ligne 165

Délibération	Pour : 9
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Sujet 2 : informations générales

Conseil d'école exceptionnel, consultation des enseignants, des parents d'élèves et du Maire de st Martory pour le passage à 4 jours, voté à l'unanimité.

Décision définitive sera prise par l'académie

Ouverture de la mairie le samedi 30 décembre 2017, de 10h00 à 12h00 pour les inscriptions sur les listes électorales locales (parution dans la presse)

Le secteur routier du département a réalisé une ligne continue (à la demande de la municipalité) sur l'axe RD817 au lieu-dit Escalère de manière à sécuriser le carrefour avec la RD81 (rte d'Arnaud Guilhem) et sécuriser les sorties des habitations locales.

- Sujet 6 Délibération autorisant le maire à signer la convention d'utilisation des données du site service public.fr

Délibération Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- Sujet 7 Délibération autorisant l'adhésion au co-marquage avec service-public.fr

Délibération Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- Sujet 8 Délibération autorisant le maire au traitement d'informations nominatives

Délibération Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- Sujet 9 Délibération pour le montant des locations de la salle des fêtes et de son règlement

Ajourné

- Sujet 10 Délibération pour la création d'un ossuaire au cimetière

Dans le cadre des obligations du cimetière, il est décidé d'autoriser le Maire a créer la dépense de 1215,00 euros TTC (1012,50 ht) et de demander une subvention au conseil départemental avant engagement.

Délibération Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- Sujet 11 Arrêté municipal pour la mise à disposition d'une concession communale au cimetière.

Monsieur le maire propose de mettre à disposition une concession pour un éventuel décès pour les personnes de passages sur la commune.

Délibération Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Sujet 12 Vote de la taxe d'aménagement pour 2018 (code de l'urbanisme, art L 331-1)

Il est décidé une taxe locale d'aménagement à 3% pour toutes les constructions soumises à permis de construire et à déclaration préalable (de 5 à 20m²)
Sont exonérées les bâtiments agricoles et bâtiments d'élevages bovins et ovins

Délibération Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Questions diverses

Lecture du courrier de Monsieur BARDI Sébastien pour la demande d'accès au clocher de l'église et l'installation d'une antenne relais pour réseau internet haut débit.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande pour raison de sécurité.

En effet le clocher de l'Eglise n'est pas accessible au public et il ne remplit pas les conditions pour recevoir des installations électriques et électromagnétiques. Un courrier lui sera adressé.

Il sera proposé une aire de stationnement pour les véhicules des randonneurs sur la commune, en étude.

Une réflexion est menée pour les heures et jours d'ouvertures de notre église.

Fin du conseil municipal à 23h00